THIOMERSAL EXTRA PURE MSDS

n° CAS: 54-64-8 MSDS



MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

:

 Numéro CE
 : 200-210-4

 n° CAS
 : 54-64-8

 Code du produit
 : 06275

Structure chimique :

ONa S-Hg_CH₃

Synonymes : 2-(Ethylmercuriomercapto)benzoic acid sodium salt / Ethylmercurithiosalicylic acid

sodium salt / Mercury-([o-carboxyphenyl]thio)ethyl sodium salt / Sodium

ethylmercurithiosalicylate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.

107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie H300

orale), Catégorie 1

Toxicité aiguë (par voie H310

cutanée), Catégorie 1

Toxicité aiguë (par H330

inhalation), Catégorie 2

Toxicité spécifique pour H373

certains organes cibles —

Exposition répétée,

Catégorie 2

www.lobachemie.com 09/04/2015 1/11

Fiche de données de sécurité

Dangereux pour le milieu H410 aquatique — Danger chronique, Catégorie 1

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

T+; R26/27/28 N; R50/53 R33

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)







GHS06

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H300+H310+H330 - Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme

Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de

protection respiratoire

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : THIOMERSAL Extra Pure

n° CAS : 54-64-8 Numéro CE : 200-210-4

www.lobachemie.com 09/04/2015 2/11

Fiche de données de sécurité

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation

cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée.

Symptômes/lésions après inhalation : Mortel par inhalation.

Symptômes/lésions après contact avec la

peau

: Mortel par contact cutané.

Symptômes/lésions après ingestion : Mortel en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Stopper la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

www.lobachemie.com 09/04/2015 3/11

Fiche de données de sécurité

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Se laver ... soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en

manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Stocker dans un endroit sec. Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un équipement de protection respiratoire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Masse moléculaire : 404.81 g/mol Couleur : Pale cream.

Odeur : inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 6.7

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : 234 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

www.lobachemie.com 09/04/2015 4/11

Fiche de données de sécurité

Point d'éclair : 250 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : 232 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0.5 g/cm³

Solubilité : Eau: Soluble in water

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Contact avec l'air. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Mortel en cas d'ingestion. Cutané: Mortel par contact cutané. Inhalation: Mortel

par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 6.7

www.lobachemie.com 09/04/2015 5/11

Fiche de données de sécurité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 6.7

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité

: Non classé

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition unique)

: Non classé : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée.

Indications complémentaires

: Des effets chroniques potentiels pour la santé sont à considérer.

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Mortel en cas d'ingestion. Mortel par contact cutané.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

THIOMERSAL Extra Pure (54-64-8)

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. Persistance et dégradabilité

Potentiel de bioaccumulation 12.3.

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal recommendations

: Éliminer le contenu/récipient dans ...

www.lobachemie.com 09/04/2015 6/11

Fiche de données de sécurité

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 2025

 N° ONU (IMDG)
 : 2025

 N° ONU (IATA)
 : 2025

 N° ONU (ADN)
 : 2025

 N° ONU (RID)
 : 2025

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte : MERCURY COMPOUND, SOLID, N.O.S.

d'expédition/Description (ADR)

Proper Shipping Name (IMDG) : MERCURY COMPOUND, SOLID, N.O.S. Désignation exacte : MERCURY COMPOUND, SOLID, N.O.S.

d'expédition/Description (IATA)

Désignation officielle pour le transport

(ADN)

: MERCURY COMPOUND, SOLID, N.O.S.

Désignation exacte : MERCURY COMPOUND, SOLID, N.O.S.

d'expédition/Description (RID)

Transport document description (ADR) : UN 2025 MERCURY COMPOUND, SOLID, N.O.S., 6.1, III, (E), DANGEREUX

POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IMDG) : UN 2025 MERCURY COMPOUND, SOLID, N.O.S., 6.1, III, POLLUANT

MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IATA) : UN 2025 MERCURY COMPOUND, SOLID, N.O.S., 6.1, III, ENVIRONMENTALLY

HAZARDOUS

: 6.1

: 6.1

Description document de transport (ADN) : UN 2025 MERCURY COMPOUND, SOLID, N.O.S., 6.1, III, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (RID) : UN 2025 MERCURY COMPOUND, SOLID, N.O.S., 6.1, III, DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport

(ADR)

Etiquettes de danger (ADR) : 6.1

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport

(IMDG)

Etiquettes de danger (IMDG) : 6.1

IATA

www.lobachemie.com 09/04/2015 7/11

Fiche de données de sécurité

Classe(s) de danger pour le transport

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 6.1

6

: 6.1

: 6.1

: 6.1

ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) : 6.1

6

RID

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

Etiquettes de danger (RID) : 6.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ADR) : III
Groupe d'embllage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III
Groupe d'emballage (ADN) : III
Groupe d'embllage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : T5

Disposition spéciale (ADR) : 43, 274, 529, 66

Quantités limitées (ADR) : 5kg Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08, LP02, R001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : Dispositions particulières relatives à :

l'emballage en commun (ADR)

: MP10

Instructions pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (ADR)

: T1

www.lobachemie.com 09/04/2015 8/11

Fiche de données de sécurité

Dispositions spéciales pour citernes : TP33

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : SGAH Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU15, TE19

Véhicule pour le transport en citerne : AT Catégorie de transport (ADR) : 2

Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR)

Dispositions spéciales de transport -

Chargement, déchargement et

manutention

Dispositions spéciales de transport -: S9

Exploitation (ADR)

Danger n° (code Kemler) : 60

Panneaux oranges

60 2025

: VC1, VC2, AP7

: CV13, CV28

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

Code EAC : 2X

- Transport maritime

Special provision (IMDG) : 43, 66, 223, 274

Quantités limitées (IMDG) : 5 kg Quantités exceptées (IMDG) : E1

Packing instructions (IMDG) : P002, LP02 IBC packing instructions (IMDG) : IBC08 IBC special provisions (IMDG) : B3 Tank instructions (IMDG) : T1 Tank special provisions (IMDG) : TP33 EmS-No. (Fire) : F-A : S-A EmS-No. (Spillage) : A Stowage category (IMDG) N° GSMU : 151

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et

cargo (IATA)

Quantités limitées avion passagers et

cargo (IATA)

: Y645

: E1

Quantité nette max. pour quantité limitée

avion passagers et cargo (IATA)

: 10kg

Instructions d'emballage avion passagers

et cargo (IATA)

: 670

Quantité nette max. pour avion passagers : 100kg

et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo

: 677

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 200kg

(IATA)

Disposition particulière (IATA) : A3, A4, A6, A18

Code ERG (IATA) : 6L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : T5

Dispositions speciales (ADN) : 43, 274, 529, 585, 82

Quantités limitées (ADN) : 5 kg

www.lobachemie.com 09/04/2015 9/11

Fiche de données de sécurité

Quantités exceptées (ADN) : E1 Equipement exigé (ADN) : PP, EP Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : T5

Disposition particulière (RID) : 43, 66, 274, 529

Quantités limitées (RID) : 5kg Quantités exceptées (RID) : E1

Packing instructions (RID) : P002, IBC08, LP02, R001

Dispositions spéciales d'emballage (RID) : B3 Dispositions particulières relatives à : MP10

l'emballage en commun (RID)

Instructions de transport en citernes : T1

mobiles et conteneurs pour vrac (RID) Dispositions spéciales relatives aux

citernes mobiles et aux conteneurs pour

vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : SGAH Dispositions spéciales pour les citernes : TU15

RID (RID)

Catégorie de transport (RID) : 2

Dispositions spéciales relatives au

transport – Vrac (RID)

: VC1, VC2, AP7

: CW13, CW28, CW31

: TP33

Dispositions spéciales relatives au

transport - Chargement, déchargement et

manutention (RID)

Colis express (RID) : CE11 Numéro d'identification du danger (RID) : 60

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

THIOMERSAL Extra Pure is not on the REACH Candidate List THIOMERSAL Extra Pure is not on the REACH Annex XIV List

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau

(Classification according to VwVwS, Annex 2; No WGK 872)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

(Règlement sur les accidents majeurs)

www.lobachemie.com 09/04/2015 10/11

Fiche de données de sécurité

Danemark

Recommandations règlementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product

Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct

contact with the product

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 1 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1
Acute Tox. 1 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 1
Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H300	Mortel en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H330	Mortel par inhalation
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R26/27/28	Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R33	Danger d'effets cumulatifs
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
T+	Très toxique

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

www.lobachemie.com 09/04/2015 11/11